

ARPSM Infos

« A partir du 21 juillet, le Pass Sanitaire sera nécessaire à partir de 12 ans pour accéder aux "lieux de loisirs et de culture" rassemblant plus de 50 personnes. »

Bonjour à toutes et à tous,
Voilà la phrase dite par le Président Macron le 12 Juillet au soir qui va nous obliger à un peu plus de vigilance.
Nous sortons d'un concours réussi, du beau temps, 58 concurrents dont 19 extérieurs, des centaines de daurades, plus de 70 personnes autour de la plancha, de la buvette, de la tombola et de la remise des prix, et voilà une bonne douche froide, encore une !

Félicitons nos voisins de Loire Atlantique qui ont trustés les 3 premières places ainsi que le 1^{er} vétérane et le 1^{er} senior.
Bravo à Tatiana Marest, 1^{ère} Dame et Gwenn Desforges 1^{er} jeune, et bravo à Daniel Noël, skipper du Rêves de Pêches qui remporte le trophée du meilleur skipper.

Le 1^{er} Août, l'APESCA organise avec notre soutien logistique son concours annuel, et pour rester dans le même thème, nous reprenons le même règlement.
Inscrivez-vous vite, 40 participants, 10 bénévoles, ce sera notre maximum autorisé légalement !!!
A vos stylos !

A.R.P.S.M.LA ROCHELLE BULLETIN D'ENGAGEMENT

CONCOURS « Daurades » du : 01 Aout 2021

Nom et Prénom :
Date de naissance :/...../..... Catégorie.....
Club :
N° de licence :avec cachet médical !
Si skipper, nom du bateau :
Nom du Matelot :
Adresse email :
Téléphone : Signature

Engagement : 42€ pour les adultes et 20€ pour les jeunes

IMPORTANT :

PORT DU GILET DE SAUVETAGE FORTEMENT RECOMMANDE PENDANT TOUTE LA MANIFESTATION QUELS QUE SOIENT LA METEO ET L'ETAT DE LA MER.

Un Skipper pourra avoir à son bord, le matelot de son choix, son conjoint, et son enfant mineur, mais il devra obligatoirement laisser une place au tirage au sort à bord de son bateau. Le nombre minimal de pêcheurs à bord étant de 3.

INSTRUCTIONS

Le bulletin d'engagement est à adresser **impérativement avant le 24 Juillet 2021 date réception du courrier.**
accompagné du règlement libellé à l'ordre de : **A.R.P.S.M.** à :

ARPSM
Jean-Michel PELTIER
22 rue de la Filature
17000 LA ROCHELLE

Tel : 06 26-45-61-09 E-Mail jeapeltier17@orange.fr

Tout bulletin non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte.

Rappel : La licence délivrée au pratiquant engage celui-ci à respecter l'ensemble des règles et règlements.